

---

# LETTRES INÉDITES

DE

THOMAS D'ARCOS A PEIRESC

---

(Suite. — Voir le n° 189).

---

APPENDICE

---

I

**Lettre inédite de Th. d'Arcos au sieur de Gastines.**

---

MONSIEUR,

J'ay receu votre lettre du 16 de décembre passé remplie de tant de courtoisie et style relevé, qu'elle monstre bien l'honneur de votre personne et la dignité de votre esprit. Je ne mérite pas tant de faveur que vous me faictes; mais j'estime grandement l'avoir receue de vous. J'ay aussy receu le baril de capres, les douze boettes de prunes de Brignolles, les deux bastes de raisins de Damas, et bientost j'espère aussi recevoir la canavette de muscat (qui est encores à Cap Negro) qu'il vous a pleu m'envoyer; je crains que la bonne opinion que vous dictes avoir de moy, ne vous aye fait excéder la comission de Monsieur de Peiresc, mon très grand patron et seigneur. Néantmoins je remetz cette crainte à la libéralité et à votre affection pour en

juger ce qu'il vous plaira. Je suis honteux des louanges que vous me donnez, mais je les accepte pour les témoignages de votre amitié et bienveillance, bien qu'elles sont plustost à mon deshonneur, qu'à mon avantage, puisque facilement cognoistrez les avoir espendües sur une personne de peu d'estoffe, comme vous me trouverez et la rude ignorance de mon style vous le fera assez cognoistre, et que dans mon sac il n'y a pas ce què vous pensez et croyez. Je laisse ces véritables excuses pour vous remercier très humblement de votre courtoisie, vous assurant que je l'ay estimée au plus haut degré de tout ce que je puis desirer et souhaitter. Le sieur Berangier (de qui est ceste barque qui part d'icy) vous rendra la presente avec trois cuffes de datiles, et une petite desquelles il vous plaira en envoyer une à Monsieur de Peiresc, marquée M. D. P., dans laquelle il s'y trouvera deux lampes de terre antiques. Les deux autres, grande et petite, marquées M. A., je vous supplie les envoyer à Tollon à Monsieur Aycard, mon bon amy. L'autre marquée M. D. G. est vostre, qu'il vous plaira recevoir comme tribut de mon affection, estant marry que je n'ay chose à peine de plus de valeur pour vous présenter. Le sieur Berangier vous consignera aussy douze pièces et demi de 8 réaux, lesquelles je vous supplie envoyer au sieur Aycard à Tollon, pour le prix d'un capot qui m'a envoyé. Je ne manqueray à rechercher le cheval que vous desirez, et on m'a donné parole de m'en faire recouvrer un, qui est jeune et est à quatre journées d'icy, en une ville qu'on appelle Beja, et, à ce qu'on dit, est bon et beau, en toute perfection. On m'a promis de me l'apporter ce mois de may prochain; et alors j'auray soin particulier de le vous envoyer, et qu'il soit digne de vous. Je vous prie de faire mes très humbles recommandations à M. de Peiresc, et l'assurer que je desire grandement l'honorer et servir, et que dans deux moys j'achèveray une œuvre pour luy envoyer, qui peut être contentera

aucunement sa curiosité; vous suppliant me faire l'honneur de me continuer votre bonne correspondance avec moy, de laquelle je tâcheray à n'en estre ny ingrat ny mécongnissant. La clef de la canevette ne s'est retrouvée ny dans votre lettre (comme vous m'escripvez) ny ailleurs; je ne laisseray pour cela de la crochetter, pour jouir de ce qu'elle contient, et prier Dieu pour les bienfaiteurs. Il n'y a icy nulles nouvelles dignes de vous, sinon que pour les grandes pluyes qui ont esté ceste année, on espère grande racolte, et à présent le bled ne vaulz que 30 réaux le cafis, qui pèse 600 livres. Les vaisseaux de cours sont à la mer, et, jusqu'à présent, n'ont rien envoyé, et croy que leur voyage sera inutile; car ils ne sont pas de grande faction, outre que le cours est assez manqué icy, et ceux d'Arger n'y apportent plus leurs prises comme ils souloient, pour la mauvaise intelligence qu'ilz ont avec ces Tunetans. Si en quelque chose vous me jugez propre à vous servir en ce lieu, vous me ferez beaucoup d'honneur de me commander aussy librement que librement et de tout mon cœur je vous offre mon service. Sur quoy je prie Dieu vous donner le comble de vos désirs. Restant, monsieur, votre très humble et très affectionné serviteur, Osman de Arcos. De Tunis, ce 15 de mars 1633.

Et au-dessus est escript; à monsieur de Gastines, marchand, à Marseille (1).

---

(1) Bibliothèque d'Inguibert, registre XLI, tome II, f<sup>o</sup> 128. — Peiresc a mis en tête de la lettre ce sommaire : « Arcos, avec deux lamperons de terre, l'un avec le X, l'autre avec quatre fers de lance. Des pluyes d'Afrique durant nos seicheresses et nos mistraulx tout l'hyver, d'où l'on attend l'abondance en Barbarie. De sa relation d'Afrique. » Peiresc a encore ajouté la note que voici : « Nos mistraulx portent en Barbarie ces vapeurs de la mer Méditerranée, qui leur causent la pluye et au contraire nous laissent le temps sec et serain, comme leurs syrocs, labechs, etc., nous portent nos pluyes et leur laissent la sécheresse. » — F. de S. V., qui n'a pas connu la lettre du 15 mars 1633, en a publié une autre du 23 du même mois (p. 31-32), qu'il donne comme adressée à Aycard, et qui, en réalité, est adressée (volume plus haut cité de l'Inguim-

## Lettre de Th. d'Arcos à Aycard

MONSIEUR,

Je vous ay escript amplement par le retour de la barque du sieur Berangier et par la voye du sieur de Gastines auquel j'ay adressé mes lettres. Je vous ay envoyé une

---

bertine, f<sup>o</sup> 145) « à monsieur de Gastines, marchand, à Marseille, avec un livre pour M. de Peiresc ». D'Arcos y reparle de l'envoi de « quatre cufes de datyles » dont une destinée à monsieur de Peiresc « auquel je n'escripts pour certain respect. » Je reproduis, d'après le texte original, un intéressant passage de cette nouvelle lettre : « Il m'est tombé ici entre les mains un livre nouveau venu d'Espagne qui n'est pas à despriser tant pour ce qui (*sic* pour *qu'il*) traite commé pour la réputation de son auther. Il n'est pas de ma profession, et pour ce, je le vous remets, vous suppliant de l'envoyer de ma part à monsieur de Peiresc, qui le remettra en sa librairie. Si cette barque eust demeuré encore huit ou dix jours, je luy eusse envoyé mes relations africaines qui sont presque achevées et m'ont travaillé le corps et l'esprit à les transcrire au net, m'ayant l'aage retranché beaucoup de commodités desquelles je jouissois en ma jeunesse, et à présent *deficit virtus mea, et lumen oculorum meorum non est mecum*. Si j'en suis marry d'un costé, je ne le suis pas de l'autre, parce qu'avec cette couverture de vieillesse j'excuseray toujours mes défauts. Je ne vous diray autre chose sinon que je vous supplie de me recommander aux bonnes grâces de monsieur de Peiresc et luy dire que sans scrupule il peut (au moins *in convertendo*) traiter avec les pécheurs... » Peiresc, en regard de ces dernières lignes, a inscrit à la marge cette traduction : « il dit n'avoir pas esté circoncis en prenant le turban. » Mentionnons encore deux autres petites lettres (tirées du même manuscrit, f<sup>os</sup> 134-135). Dans la première de ces lettres, d'Arcos, le 15 décembre 1633, disait à son correspondant de Marseille : « J'attends des nouvelles de monsieur de Peiresc auquel j'ay escript ce mois d'octobre passé, et envoyé une mienné œuvre pour passer son temps et se rire de mon ignorance et présomption. Vostre cheval se porte fort bien, et après avoir prins l'herbe ces mois de mars et avril prochains je fais estat de vous l'envoyer, tout jeune qu'il est, que peut-être il se dressera mieux en France qu'en Barbarie... » Dans la seconde

cuffe de cuscuso, et *l'oyseau* (1) (ou plutost sa peau) que je vous avais promis. Dequoy je vous ay donné advis par la voye de Ligourne, et croys qu'à présent aurez receu le tout. Je n'ay voulu laisser eschapper ceste occasion sans vous donner de mes nouvelles et vous supplier de me faire part des vostres, qui sont fort stériles (2); et pour vous entretenir je vous raconteray l'histoire du négoce que ceux de Savoye avoient entrepris en ce pays, et duquel je vous ay escrit autres fois, mais brevement. Vous debvez scavoir qu'un certain Jean Baptiste Maure, qui a exercé ce Consulat, il y a environ six ou sept ans, traitta durant sa charge avec ces messieurs d'icy, pour avoir la licence de pescher du corail, et faire comme un bastion au Cap Négro, la Fiumara Salata et Biserta promettant de grandes choses pour cet octroy, qui lui fut concedé pour ceux de Marseille pour cinq ans. Maure est un des plus détestables hommes qui vive, desloyal, hypocrite, faulx et traître, et qui a commis mille meschancetez en sa charge de Consul, dont la moindre estoit la fabrique de contratz et escriptures fausses, enfin il n'a jamais traitté aulcun qu'il ne l'aye trompé. Cependant il escript à ceux de Marseille pour faire une compagnie et entreprendre ce négoce de corail, mais eulx, qui sont bien informez des vertus et qualitez du personnage pour estre leur patriote (3), n'y ont voulu

---

lettre, du 30 janvier 1634, je ne trouve à prendre que ceci : « Les affaires de ce pays vont toujours d'un mesme train, et des nouvelles, comme nous sommes icy *in limitibus mundi*, nous n'en recevons que peu ou point. Nos corsaires ne font rien, ouy bien ceux d'Arger et de Tripoly, desquels on se peut plaindre et non de ceux cy, qui sont foibles et poltrons... »

(1) Cet oiseau était un vautour, comme nous l'avons vu dans une lettre précédente.

(2) C'est-à-dire, car la phrase a besoin d'une traduction — qui n'abondent pas, qui sont rares.

(3) On disait alors *patriote* pour *compatriote*, comme le fait remarquer Littré qui déclare que c'est le sens ancien et qui signale l'emploi de *patriote* (pour *compatriote*) dans une lettre de J. J. Rousseau, de l'année 1766.

entendre de ses pratiques. Luy se voyant abandonné de ce costé là, fit offrir la partie à ceux de Savoye, les quelz désireux d'entreprendre et gagner quelque chose presterent l'oreille à ses charmes, et fait tant par ses lettres et advis, que le Duc en a escript deux ou trois foys en termes généraulx, à Isufday, lequel croyant que son Altesse ne demandoit qu'un libre commerce en ceste escale, me commanda de faire response en son nom, que l'escale estait franche pour toutes nations, et qu'il favoriseroit les vassaux de son Altesse avec la courtoisie et faveur qu'ilz sauroient désirer. Ceux de l'entreprise (qui est une compagnie formée pour ce négoce) eurent quelque vent des pratiques de Maure, et ne scavoient à quoy se résoudre, quand Maure soubçonnant l'affaire, contrefaict des capitulations fort avantageuses pour les Savoyards, et les envoya au Duc, par un juif de Fez, appelé Isac Limosin, avec une lettre supposée de Isufday, priant son Altesse d'envoyer ses subjects à négocier en ce pays, luy offrant Cap Négro, La Fiumara Salata et Biserta, et pouvoir de pescher du corail par toute la côte de ce Royaume qui s'estend à plus de 350 milles. Et que pour l'asseurer de sa bonne volonté et affection, il luy envoyoit exprès ce juif serviteur domestique de sa maison. Le Duc et ces messieurs les négociateurs eurent pour très agréable ceste offre, et receut le juif en qualité d'ambassadeur de Isufday, lui fait dresser une belle maison, luy donne six pistolles le jour pour sa dépense, ordonne une carrosse pour son service et luy donne le titre de Don Isac, outre une chaîne d'or de 400 livres et plusieurs autres présents que le juif receut avec une gravité rabinesque ; sur ces offres et promesses avec les fausses lettres et capitulations qu'il présenta de la part de Isufday, on despescha un grand vasseau flamand, a qui on a payé 1200 pièces de huit reaux le mois de nolis, on le charge de plus de 50 mille escus de diverses sortes de marchandises et pour plus de 4 mille escus de présentz.

Et sur icelluy le Duc faict embarquer un gentilhomme de sa maison avec qualité d'ambassadeur accompagné de quelques-uns des principaux du commerce pour venir conclure et establir ce négoce dont est question. Le vaisseau arriva icy environ le 6 du mois passé de novembre. L'ambassadeur et sa suite se débarque et vient faire la révérence à Isufday et luy présente la lettre du Duc; Isufday le reçoit courtoisement, luy donne la bien venüe. Et qu'il verroit ce que le Duc luy escript, et tascheroit de le servir en ce qui seroit possible et raisonnable et avec cela le licencia.

Trois jours après retourna l'Ambassadeur avec sa compagnie à visiter Isufday, et luy dit que suivant la lettre qu'il avoit escrite et envoyé au Duc par Don Isac juif son ambassadeur, les capitulations et lettres du Divan et Bassa qu'il avoit portez à son altesse, il estoit venu exprès de la part de sadite altesse pour les signer et ratifier. Isufday respond qu'il ne cognoit ny n'a jamais veu le juif, qu'il n'a escript telles lettres, qu'il ne scait rien des capitulations. Et quant aux lettres du Divan et Bassa, qu'elles furent faictes il y a six ans en faveur des francois conféderez du Grand Seigneur, et ont un ambassadeur à sa Porte, et non pour ceux de Savoye qui sont ennemys de son prince, et outre ce que les dictes lettres n'estoient que pour cinq ans qui sont expirez et ne sont plus de valeur. On recherche d'où procedde ceste mauvaise intelligence, et on trouve que le tout a esté fabriqué de l'invention du Maure et qu'il envoya le juif en Savoye avec ses faulces informations avec le tiltre d'ambassadeur pour lequel il a receu du juif 130 piastres et se voyant descouvertz se sont cachez et ne se laissent plus veoir. Et voyla la fin du grand négoce de Savoye en Barbarie (1). Dans ces

---

(1) Ne trouve-t-on pas que toute cette narration, si intéressante au point de vue historique, est écrite avec une verve très agréable? Et n'ajoute-t-elle pas quelque chose au regret que fait éprouver la perte des ouvrages manuscrits du narrateur?

fausses capitulations le premier article est que le Duc fera Maure son Consul en ce pays. Et de fait le Duc luy a escript et envoyé la patente de consul et a donné à son frère (qui est un autre méchant paillard) 15 piastres de paye morte le mois, sur ses douanes de Villefrance. Un riche présent que le Duc a envoyé à Isufday, (contre la nature des Turz qui sont amys de prendre), il ne l'a voulu recevoir et l'a renvoyé. — Les marchandises qu'on a déchargées du vaisseau ont esté vendues icy avec plus de 30 pour cent de perte, et avec cela l'Ambassadeur et ses sequans se sont rembarquez pour porter les nouvelles à son altesse de leur voyage. Et, ce porteur passant sur le mesme vaisseau, je luy ay donné la présente m'ayant promis de vous la rendre fidèlement. Maure, le juif et le frère de Maure sont demeurez icy, et je crains que Isulday ne les chastie bien exemplairement pour avoir trompé des Princes et s'estre ainsy moqué d'eulx. Et s'il l'a différé jusqu'à présent çà esté pour ne chastier un chrestien, en la présence de l'ambassadeur du Duc, afin qu'on ne die qu'il a esté cause de faire mourir un chrestien par les mains des Turcz ennemys de la foy chrestienne. Je suis pressé, par ainsy excuserez la mauvaise escripture de ceste lettre qui s'est escripte en poste, me commandant à vostre bonne grace et à celle de mademoiselle vostre femme, sans oublier la signora Blanca. De Tunis, ce 20<sup>e</sup> de décembre 1634. Vostre très humble et très affectionné serviteur, Osman de Arcos.

J'oublois à vous supplier de présenter mes très humbles recommandations à Monsieur de Peiresc et le prier de me commander comme à l'un de ses très humbles serviteurs. Je n'ay jamais peu scavoir en quelle qualité Monsieur de Peiresc et vous avez receu les manuscrits que je vous ay envoyez. Je croy que pour estre de peu de valleur on les doibt avoir supprimez et certes ilz le méritent, néantmoins je serois bien ayse de scavoir leur sentence et condannation. Et vous supplie m'en donner advis.



Et au dessus est escript : à Monsieur, Monsieur Aycard, Escuier, à Tollon (1).

## III

## Lettre d'Aycard à Peirese

MONSIEUR,

Je reçeus dernièrement la lettre qu'il vous pleut m'escrire avec la lettre pour Monsieur d'Arcos, que j'ay leue suivant la permission qu'il vous a pleu m'en donner, de quoy je vous en suis bien obligé pour y avoyr veu les doctes explications et curieuses remarques que vous avez fait sur tout ce qu'il vous a envoyé. Il en recevra un indicible contentement et ne doute point qu'il ne fasse tout son possible pour satisfaire en quelque façon vostre curiosité aux choses que vous désirez de luy. Quant à ce que vous désirez de moy au sujet du vin qu'il m'a chargé luy envoyer, permectez moy, s'il vous plaict, de vous dire que vous me faictes tort de user de prières à l'endroit d'une personne sur laquelle vous avés un empire absolu sur ses volontés et que la plus grande gloire qu'il puisse posséder au monde est de vous servir et honorer. Il en sera tout ce qu'il vous plaira. Il y a 15 jours que le vin et tonneau sont acheptés à La Cadière (2) ; ne reste que le vent favorable pour aprocher la barque du lieu de la cargaison pour l'embarquer. Ce sont deux toneaux et un petit cartel de trois milhairoles (3) et parce que le dit sieur d'Arcos

(1) Bibliothèque d'Inguibert, manuscrit déjà cité, f° 136-137.

(2) La Cadière est une commune du département du Var, arrondissement de Toulon, à 21 kilomètres de cette ville.

(3) *Millerole*, mesure dont on se servait en Provence pour la vente du vin et de l'huile.

pourroit entrer en quelque oppinion que je vous ay donné cognoissance de cest employ pour m'en descharger, vous aurez, s'il vous plaict, pour agréable que comme les deux grands tonneaux luy seront présentés de vostre part, que le petit cartel luy soit présenté de la mienne. Les obligations que je luy ay sont sy grandes que, quoy que je fasse, je ne m'en saurois jamois acquiter, après cette prière. Il n'en sera que ce qu'il vous plaira me comander. Monsieur le Baron, vostre neveu (1), a pris la peine de venir chez moy, m'a rendu la lettre qu'il vous a pleu prendre la peine de m'escire et m'a fait voir ce que vous l'aviés chargé de me fère part, de quoy je vous en randz mille graces. Vous aurez veu le père Théophile (2) quy vous aura randu une mienne lettre et vous aura entretenu du sujet de son voyage. Il seroit à désirer que cest affaire se terminat par la voye de la douceur plustost que par celle qu'on veut prandre qu'y pourroit en quelque sorte irriter les humeurs. Vous aurez seu la mort de madame la princesse de Conty (3); monsieur le Prince de Joinville en a hérité pour vingt-cinq mil livres de rante. On fait courir icy le bruit que Monsieur l'Archevesque d'Arles (4) à la lieutenance du Roy de Provence et monsieur de Gor-

---

(1) Claude de Fabri, baron, puis (1657) marquis de Rians, successeur de son oncle dans la charge de conseiller au parlement d'Aix.

(2) Il s'agit là du père Théophile Minuti, de l'ordre des Minimes, qui fut au nombre des missionnaires auxquels Peiresc confia le soin de recueillir les curiosités des pays orientaux. Voir ce que Gassendi, dans le livre IV de la *Vie de Peiresc*, dit de l'habileté du père Théophile et de ses heureuses trouvailles.

(3) Louise Marguerite de Lorraine, princesse de Conti, mourut à Eu le 38 avril 1631. C'était la fille de Henri, duc de Guise, tué à Blois. Voir l'*historiette* de cette galante personne dans *Tallemant des Réaux* (t. I, p. 78).

(4) Jean Jaubert de Barraut fût transféré du siège de Bazassur le siège d'Arles le 30 juillet 1630; il mourut le 30 juillet 1643. Le *Gallia Christiana* (t. I, col. 593) ne mentionne pas la prétendue nomination du prélat comme lieutenant du Roi en Provence.

des (1) du Dauphiné : on m'a escrit que monsieur Baldy, archevesque de Florance, est mort le jour du vendredy saint dernier. Nous attendons icy dans deux jours le patron quy a conduit vostre vin à Gènes ; s'il aporte de lettres pour vous, je ne manqueray de vous les faire tenir tout incontinent. Cependant je vous supplie de croyre et ne révoquer point en doubte que je seray toute ma vie, après avoyr sallué vos grâces, monsieur, vostre très humble et très affectionné serviteur,

H. AYCARD.

*P.-S.* — Quand toutes choses seront embarquées et la barque preste à faire voile, je vous enverray le borde-reau de la dépense des deux tonnaux de vin.

A Thoulon, ce 16 may 1631. Vostre très humble et très affectionné serviteur, H. AYCARD (2).

(1) Guillaume de Simiane, d'abord baron, puis marquis de Gordes.

(2) Bibliothèque d'Inguibert, manuscrit déjà cité, f° 130. On trouve dans le même manuscrit une autre lettre d'Aycard à Peiresc. Dans cette lettre, du 8 novembre 1630 (f° 131), il est question des débris du géant qui figure si souvent dans la correspondance de Th. d'Arcos : « S'il a (d'Arcos) quelque relique de ce géant, sans doute il vous en fera part. J'ay porté depuis deux jours à un patron qui habite à Marseille, appelé Teisseire, que je crois natif de Beaugencier, qui m'a assuré avoir manyé une des dents dudit géant qui dit peser le double de ce que M. d'Arcos marque et qu'il a veu le crâne capable de contenir un septier de blé. » Aycard donne ensuite à Peiresc des nouvelles d'Italie fraîchement arrivées à Arles par une barque venant de Venise : « La peste est allumée à Venise et par tout l'État. Elle est aussy à Gavi et à deux lieues de Gènes. On l'assure à Ligourne et à tout l'État du Grand Duc. » — Dans le registre VIII de l'Inguibertine, on conserve (f° 423) une autre lettre d'Aycard à Peiresc, du 8 avril 1639, dont voici les principaux passages : « ... Je suis esté très aize de l'arrivée du père Théophile en bonne santé. De toutes les médailles que je vous ay envoyé en dernier lieu, je ne me suis pas trompé à la bonne oppinion que je avoys de l'empreinte de plomb dont il vous a pleu m'envoyer l'explication. Je suis esté très aize que vous y avez rencontré quelque chose à vostre goust. Celle du cornet mon neveu me l'a envoyée pour samaritaine, mais il s'y peut estre manqué comme peu ou point.

**Lettre de F. Bayon à Peiresc**

MONSIEUR,

Le 13<sup>e</sup> du mois d'aoust me trouve quatre agréables vostres dattés du 30<sup>e</sup> septembre, 14 et 17 octobre 1635 et 7<sup>e</sup> avril année courante (1) par lesquelles j'ay apprins que la perte que vous avies fait d'un livre qu'il vous estoit mandé du Caire par le sieur Magy (2) avec la polacre du capitaine Baille, m'avoit procuré ce bonheur que d'estre employé pour vostre servisse: Je seray tous jours marry de toutes les pertes que vous ferez : mais je ne regreteray jamais la perte qu'avies fait du dit livre, puis qu'il m'a procuré la faveur d'auoir ce bien d'estre employé d'une perssonne de vostre sorte et de vostre méritte et fairay de prières continuelles au tout puissant

---

intelligent en ces matières là. Je viens de recevoir des lettres d'Alep. Vous verrez cy derrière le peu de nouvelles qu'elles nous donnent. Il a couru icy grand bruit venant de Marseille de la démission que M. le duc de Retz a fait de sa charge de général des gallères entre les mains du Roy., »

(1) Ces quatre lettres se trouvent dans le registre I des minutes de la correspondance de Peiresc à Carpentras, ainsi qu'une lettre de Bayon au sieur de Gastines, écrite de Tripoli, le 26 août 1636.

(2) On a plusieurs lettres de Peiresc à ce Magy dans les registres III et IV des minutes de l'Inguimbertaine. Ces lettres sont adressées tantôt à Marseille et tantôt au Caire. D'autre part, le registre VIII de la collection Peiresc (même bibliothèque) renferme quatre lettres de Jean Magy à Peiresc, écrites de Marseille, en juillet 1633, et relatives aux choses de l'Orient.

Le registre LXXIX de la même collection renferme une relation de Magy (or apporté de l'intérieur de l'Afrique par les Noirs), une autre relation du même voyage au sujet de l'Ethiopie, enfin un mémoire intitulé : « Animaux et plantes d'Égypte, observés et décrits par le sieur Jean Magy, de Marseille, pendant le séjour de vingt ans qu'il a fait au Caire. »

qu'il fasse nestre des occasions là où je vous puisse tesmoigner mon très humble service avec tant de bonheur et de bonne fortune comme en la recherche du dit livre : lequel on vous avoit dit qu'il pouvoit estre entre mes mains, ayant le sieur Bassa fait porter la caisse du sieur Faisan à ma maison avec tous les papiers pour fère le calcul du chargement de la ditte pollacre, à quoi le bassa n'a jamais pansé et moy jamais veu aucuns papiers dudit sieur Faisan : Je ne manqué ayant receu les vostres, voyant les instantes prières qu'il vous plaisoit me fère qu'il me sont de commandement absolus, d'aller trouver le Raix de la barque qui auoit amené la ditte pollacre et lui demander de nouvelles du dit livre et me dit qu'il l'avoit porté à son arrivée au sieur Bassa envelopé d'un linge, panssant qu'il fust quelque chose de preicieux : Je fus donc baiser les mains au sieur Bassa et luy présenta vos bése mains et après l'avoir informé de vostre calitté et du désir que vous avies d'auoir vostre livre, il témoigna recepvoir vos bese mains avec toute sorte d'honneur et me dist qu'il estoit marry qu'il ne vous pouvoit témoigner son affection à une plus prégniante occasion : que pour le livre, il y avoit long tamps qu'il l'avoit donné à ung renié (1) francois de ses favoris et qu'il luy commanderoit de me le randre, ce qu'il fist à mesme tamps lequel dit l'auoir donné à ung autre et avoit desjà fait plusieurs mains. Mais je suis esté sy heureux que Dieu m'a fait la grâce de le recouvrer. Pour les aultres curiosités sont esté mandées par ce marchand de Ligourne habitant icy, à Monseigneur le duc de Florence ; le reste que dittes fust porté ici venant de Constantinople. Il n'y en a du tout point de nouvelles ny de celles perdues par cappitaine Beaussier. Je ne manquerai de m'en informer le plus exactement qu'il me sera possible que s'il s'en peult recouvrer quelque chose ou d'aultres. Je vous supplie, monsieur, estre

---

(1) Voir dans le *Dictionnaire* de Littré, les mots *Renégat* et *Renié*.

assuré que il n'y sera rien épargné, estant assuré que les meilleurs affaires que je pourrois fère en ce païs, seroit de vous servir : par mon cousin qu'il doibt partir dans ung mois pour le plus tard, je vous enverray vostre livre pour vous le porter en main propre. Je l'aurois envoyé par ceste occasion, mais parce que le porteur prenoit le chemin de Venise j'avois peur qu'il ne se reperdist. Ceste lettre vous sera présentée par mon frère, advocat en la Cour (1), lequel vous offrira de vive voix son service et le mien et après prendra la hardiesse vous informer d'un meschant affaire qu'il me destient ici, vous priant, monsieur, ne trouver estrange sy je prans la hardiesse de recourir à vostre faveur, estant assuré que ne la desniés à personne en justice, vous suppliant croire, Monsieur, qu'il n'y a personne dans le monde qui vous serve avec plus d'affection que moi qui m'enhardis de me dire, monsieur, vostre très humble et très obéissant serviteur.

F. BAYON.

A Tripolli, le 29 septembre 1636 (2).

Adresse :

*Monsieur,*

*Monsieur De PEIRESC, conseiller du Roy  
en son parlement de Prouvance*

à AIX.

TAMIZEY DE LARROQUE.

FIN.




---

(1) Le registre des minutes déjà citées contient une lettre de Peiresc, du 26 avril 1637, à « monsieur Bayon, advocat à Marseille. »

(2) *Fonds Français* 9537, f° 179.